

Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 octobre à 19 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de la commune déléguée de Villotran sous la présidence de Monsieur LOGEAY Philippe, Maire.

Présents : M. Philippe LOGEAY, M André BILLIET, Mme Fabienne DELARGILLIERE, MM Corentin DE MICHELIS, Olivier DUFLLOT, Mme Brigitte MAHEU, MM Frédéric MANCINI, Alain MARLART, Mmes Aline RICORDEAU, Gaëlle VAN DER BIJ.

Absents excusés : Mmes Stéphanie DERAS (pouvoir donné à M. Philippe LOGEAY), Sandrine BUTTEUX (pouvoir donné à Mme Aline RICORDEAU), M Serge MARTINEZ (pouvoir donné à Mme Fabienne DELARGILLIERE), MM Cyril DE MICHELIS, François MELLON.

Secrétaire : Alain MARLART

ORDRE DU JOUR

- Délibération portant sur la proposition de la Communauté de Communes des Sablons : Permis de louer et permis de diviser.
- Délibération portant sur le nombre d'Autorisations De Stationnement accordées par la commune.
- Vidéoprotection.
- Point sur les subventions en cours : Ralentisseur de Malassise

Réfection de la rue de Bretagne et rue Hotin

Salle communale de La Neuville Garnier

- Validation de la vue d'ensemble de la salle de La Neuville Garnier
- Point Maison d'Assistantes Maternelles
- Mise aux normes des arrêts de cars de la commune
- Renouvellement de l'appel d'offre « entretien des espaces verts »
- Point antenne relais Le Mont Florentin
- Investissement : achat de tables rondes
- Questions diverses.

Validation du dernier compte-rendu de conseil :

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu précédent.

Mme MAHEU précise que le terrain que la commune doit acheter derrière la mairie de Villotran ne lui appartient pas en propre mais est en indivision pour le moment.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération portant sur la proposition de la Communauté de Communes des Sablons : Permis de louer et permis de diviser.

M. le Maire s'excuse d'avoir inclus ce point à l'ordre du jour, car la délibération avait déjà été prise lors d'un précédent conseil, mais elle est restée bloquée au contrôle de légalité de la préfecture.

Cela a entraîné une relance de la part de la Communauté de Communes des Sablons.

Délibération portant sur le nombre d'Autorisations De Stationnement accordées par la commune.

Pour parfaire le dossier Autorisation de taxi à La Neuville Garnier, il est nécessaire de délibérer sur le nombre de places de stationnement à attribuer aux taxis.

Le conseil délibère à l'unanimité pour accorder une seule place.

Vidéoprotection

M. le Maire a eu un rendez-vous avec le Lieutenant Commandant de la brigade d'Auneuil, qui encourage vivement les communes à s'équiper de systèmes de vidéoprotection pour sécuriser l'espace public.

L'argument majeur est que la vidéoprotection envoie les délinquants vers les villages non équipés. Or nous sommes entourés de communes dotées ou en cours d'équipement.

La procédure est mise en place en collaboration avec la gendarmerie.

M le Maire propose aux élus de pousser plus avant la réflexion (nombre de caméras, coût de l'investissement, coût d'utilisation etc).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point sur les subventions en cours :

De bonnes et de mauvaises nouvelles :

Ralentisseur de Malassise : Une subvention départementale a été accordée pour un montant de 7 729 €, pour un investissement total de 22 733 € HT.

Salle multifonction de La Neuville Garnier : La subvention départementale a été accordée pour un montant de 178 680 €, pour un investissement total de 525 534 € HT.

Réfection de la rue de Bretagne : Le dossier a été refusé, mais M. le Maire va faire une demande au titre de la DETR auprès de la Préfecture. Le dossier doit être déposé en janvier pour une réponse en mars. Le taux de subventionnement est de 40 %.

M. le Maire rappelle également aux élus que la commune bénéficie d'une subvention de la Communauté de Communes des Sablons dans les deux premiers dossiers, à hauteur de 48 % de l'investissement.

Délibération portant sur le choix d'une entreprise pour la réalisation du ralentisseur :

M le Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Le conseil est d'accord.

La réponse pour la subvention est arrivée après l'envoi des convocations. M le Maire propose donc de choisir entre les trois devis réalisés pour le ralentisseur. Le conseil, après en avoir délibéré, choisit le moins-disant, les établissements Boyet, pour un montant de 22 733 € HT.

Validation de la vue d'ensemble de la salle de La Neuville Garnier

La commune a reçu de la part de l'architecte une vue d'ensemble extérieur de la future salle.

Elle doit être validée afin d'avancer sur la demande de permis de construire.

Les élus valident à l'unanimité.

Point Maison d'Assistants Maternelles

La MAM est ouverte depuis le premier octobre. Il y a actuellement une assistante en place, la deuxième arrivera courant ou fin novembre.

A priori les locaux conviennent aux enfants aussi bien qu'aux assistantes.

Mise aux normes des arrêts de cars de la commune

Plusieurs parents de La Neuville Garnier ont demandé de remettre en service pour les primaires l'arrêt de car rue Titon.

Après échanges avec la région, responsable du transport scolaire, celle-ci serait d'accord à condition que la commune mette aux normes les arrêts de car. Un devis a été demandé à l'entreprise Théry.

Renouvellement de l'appel d'offre « entretien des espaces verts »

Comme discuté lors du dernier conseil, M. le Maire souhaite renouveler le contrat avec Vexin Paysages pour l'entretien des espaces verts et relancer un appel d'offres pour l'année prochaine.

MM de Michelis Cyril et Corentin s'occupent de contacter les entreprises.

Point antenne relais Le Mont Florentin

M. le Maire informe le conseil que M Billiet et lui ont eu une réunion sur place avec l'entreprise CIRCET, qui s'occupe de l'installation de l'antenne.

Le projet est validé par Orange et la gendarmerie. Les travaux de montage devraient se dérouler fin 2025 pour une mise en service prévue début 2026.

Investissement : achat de tables rondes

La commune a reçu plusieurs propositions pour l'achat de tables rondes. Ces dernières serviront lors du repas des Aînés, pour les locations et pour la future salle de La Neuville Garnier.

Après en avoir délibéré, le conseil opte pour le devis de Comat et Valco pour 15 tables au prix de 208 euros l'unité .

Formation secouriste :

Après un échange avec les sapeurs-pompiers de l'Oise, M le Maire souhaiterait mettre en place une formation aux gestes de premiers secours qui serait ouverte à toutes les personnes de la commune.

La formation se ferait le soir sur environ 2h et serait réalisée par un formateur professionnel des sapeurs-pompiers. Un diplôme sanctionnera cette formation. Le coût serait de 15 euros par personne pris en charge par la commune.

La formation ne peut se réaliser qu'avec un groupe d'au maximum 6 personnes. Plusieurs sessions seront possibles.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter la mairie par tous les moyens (mail, téléphone, Panneau Pocket). En fonction du nombre de participants, nous mettrons en place ou pas cette formation.

Questions diverses

M Mancini signale une décharge sauvage de pneus sur le chemin entre La Neuville Garnier et Berneuil. M de Michelis Corentin propose la pose de caméras « type chasse » car cela n'est pas la première fois que cela arrive. A suivre.

M Mancini, suite à une demande des jeunes de La Neuville Garnier, souhaite que la commune rachète des filets de foot.

La demande est accordée par le conseil.

La séance est levée à 21h30.